

ANALYSE

LE POUVOIR D'ACHAT EST SOUS PRESSION.



NOUS
PRENONS
PARTI.

**Samira Marti est l'auteur de ce texte d'analyse.
Il a été publié en janvier 2023.**

ANALYSE

LE POUVOIR D'ACHAT EST SOUS PRESSION

La Suisse est un pays riche. Pourtant, pour beaucoup d'entre nous, il reste toujours moins d'argent à la fin de chaque mois. La vie devient de plus en plus chère. Les loyers et primes d'assurance-maladie explosent. Les frais de garde pour les enfants sont hauts et, hors des grandes villes ou de leurs agglomérations, l'offre est trop souvent restreinte. Cela conduit de nombreuses femmes à travailler à temps partiel voire à sortir du marché du travail. Les salaires et les rentes stagnent, voire diminuent, et ne peuvent que de moins en moins couvrir les coûts croissants de la vie. En bref : le pouvoir d'achat est mis sous pression.

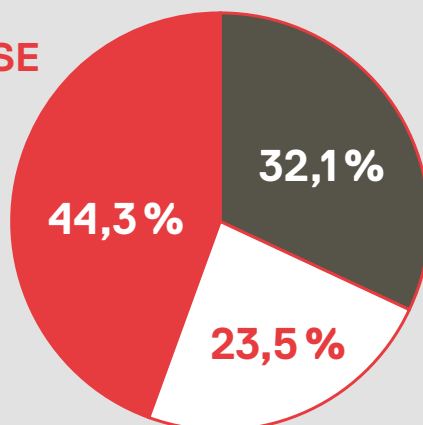
Avec le début de la guerre en Ukraine s'est ajouté à ces problèmes celui de l'inflation : les prix grimpent et les salaires diminuent. Ce sont en particulier les prix de l'énergie qui pèsent sur les bas et moyens revenus. Dans ce contexte, notre analyse dévoile où en est le pouvoir d'achat en Suisse et quelles politiques sont pertinentes dans l'optique de le renforcer.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat est sous pression : la capacité des personnes actives en Suisse à vivre décemment de leur salaire est de plus en plus remise en question. La consommation privée revêt pourtant une importance considérable pour l'économie : en effet, 63 % du produit intérieur brut (PIB) provient de la consommation des ménages privés. La protection et le renforcement du pouvoir d'achat sont donc absolument essentiels pour notre économie. C'est précisément en ces temps de bouleversements internationaux et de problèmes de chaînes d'approvisionnement globales suite à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine que la protection du pouvoir d'achat est la mesure la plus efficace pour protéger l'économie suisse et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent tout de même 99,7 % des entreprises suisses.

FORTE INÉGALITÉ DE FORTUNE EN SUISSE

- 1 % le plus riche
- 9 % suivants
- 90 % les plus bas



Au cours des 30 dernières années, la fortune des plus riches a largement augmenté en Suisse. Aujourd'hui, le pour cent le plus riche possède 44 % de la fortune totale. En conséquence, l'inégalité de fortune est plus grande en Suisse qu'aux États-Unis. Et l'écart entre riches et pauvre continue de se creuser. Une poignée de personnes en profite de manière excessive, tandis que toutes les autres voient leurs moyens se raréfier.

Source : Administration fédérale des contributions (AFC)

FIGURE 1

POUVOIR D'ACHAT – UNE QUESTION DE REVENU LIBREMENT DISPONIBLE

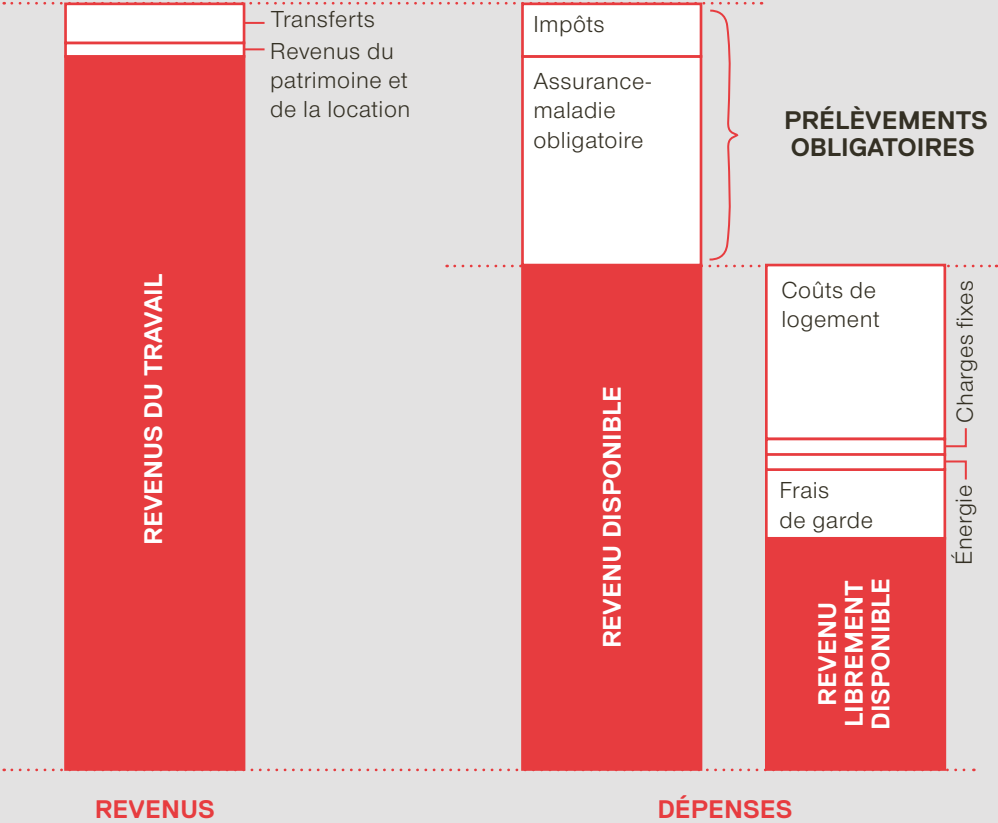
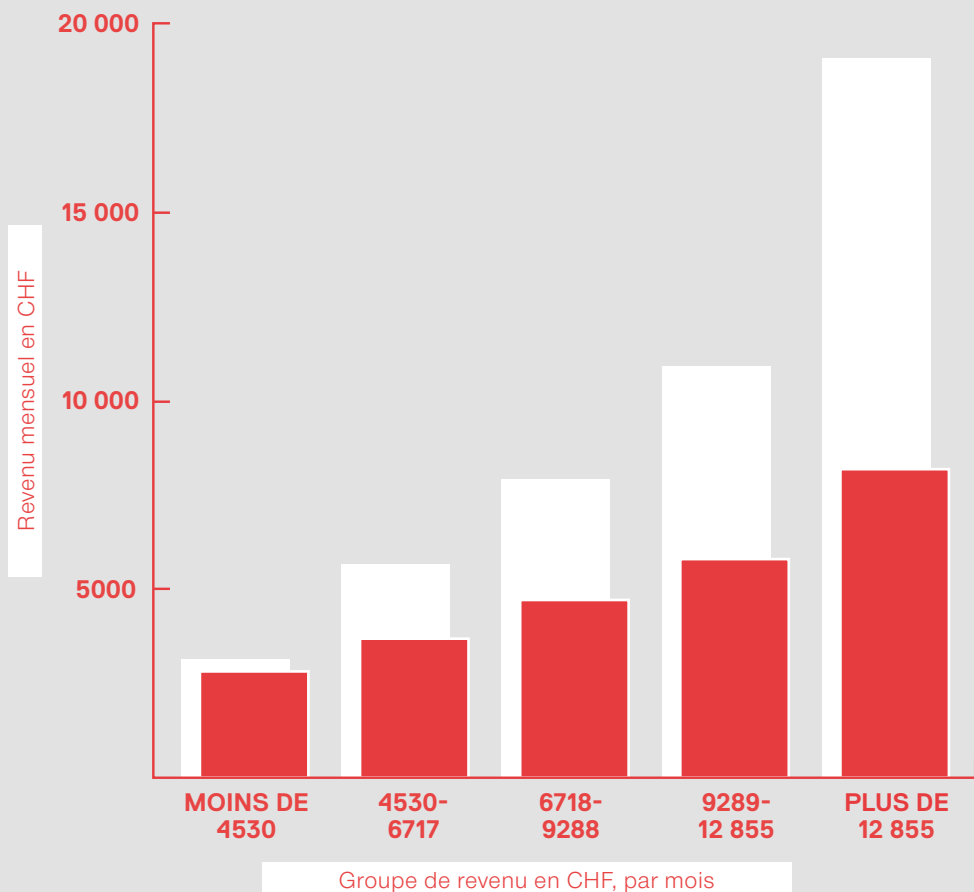


FIGURE 2 PROPENSION MOYENNE À LA CONSOMMATION PAR QUINTILES DE REVENUS BRUTS



- Revenu brut
- Dépenses de consommation

Source : Enquête sur le budget des ménages, EBM

POUVOIR D'ACHAT ET PROPENSION MOYENNE À LA CONSOMMATION

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages privés peut être mesurée par le revenu librement disponible. Les paramètres les plus importants à cet égard sont, du côté des recettes, les revenus du travail et les rentes, et du côté des dépenses, les frais de logement et de garde pour les enfants ainsi que les dépenses légalement obligatoires telles que les primes d'assurance-maladie et les impôts. La figure 1 montre comment se définit le revenu librement disponible et dans quelle mesure les coûts cités peuvent directement faire baisser le pouvoir d'achat ou le renforcer en conséquence par des baisses de prix.

Le revenu librement disponible est utilisé par les ménages privés pour des biens de consommation qui ne sont pas ou que partiellement directement nécessaires à leur subsistance. Il s'agit par exemple de sorties au restaurant, au cinéma ou chez le coiffeur, qui sont « consommées » lorsque la situation financière des ménages le permet – et auxquelles ils renoncent lorsque le revenu librement disponible ne suffit pas. Si celui-ci diminue, le pouvoir d'achat, c'est-à-dire littéralement « la capacité à acheter », diminue également.

Toutefois, une baisse du revenu librement disponible n'a pas le même impact direct sur le pouvoir d'achat de tous les ménages. En effet, la part du revenu du ménage qui est consommée à un temps donné varie selon la classe de revenu. Naturellement, la propension moyenne à la consommation diminue avec l'augmentation du revenu, comme le montre la figure 2. Lorsque les bas et moyens revenus baissent en termes réels, cela se répercute directement sur leurs habitudes de consommation et donc sur leur pouvoir d'achat. Pour les ménages à revenu mensuel supérieurs ou égal à 10 000 francs, c'est en premier lieu leur propension moyenne à l'épargne qui change en cas de baisse de revenu. Cela n'a pas de conséquences économiques directes sur la croissance et l'évolution conjoncturelle.

LES PARAMÈTRES LES PLUS IMPORTANTS DANS L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

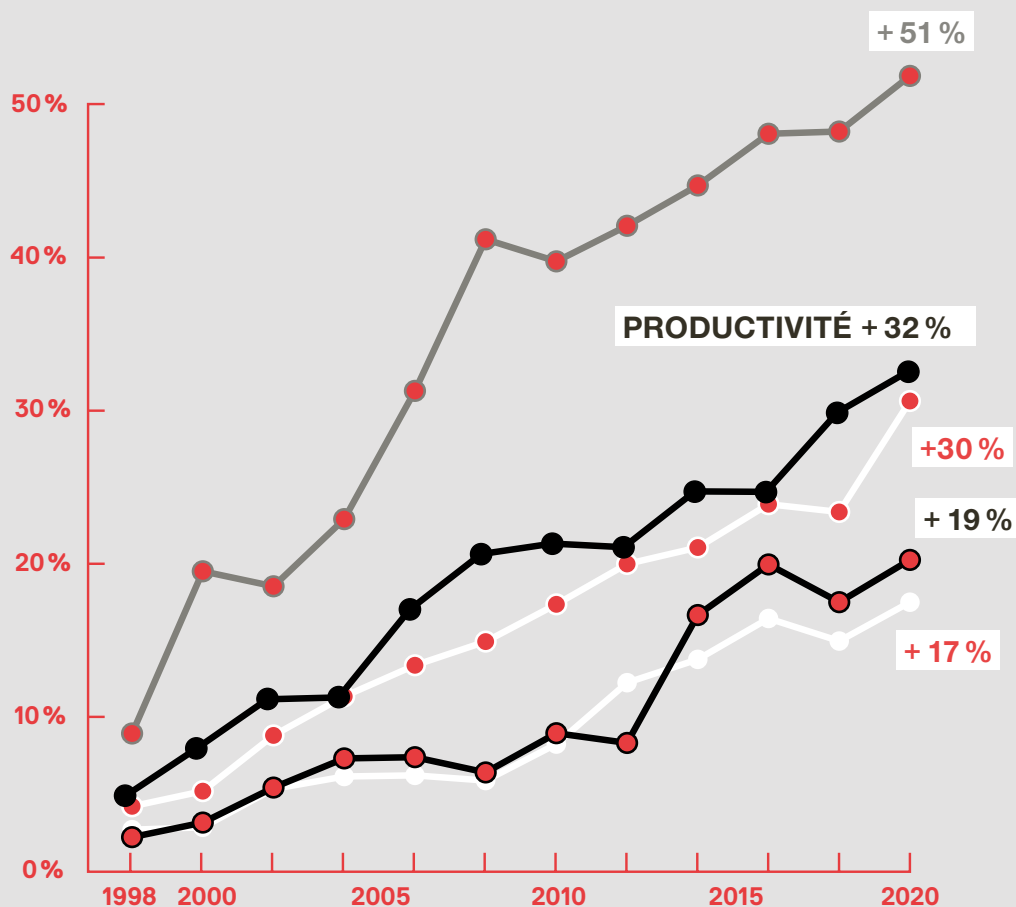
Pour comprendre l'évolution du pouvoir d'achat au cours des dernières années, il convient de distinguer les différents paramètres selon la figure 1. Du côté des revenus, l'évolution des salaires et des rentes est déterminante, alors que du côté des dépenses, ce sont les prélèvements obligatoires tels que les impôts sur le revenu et les primes d'assurance-maladie ainsi que les principaux frais fixes des ménages, à savoir les frais de logement et les frais de garde par des tiers. L'évolution de ces six paramètres est analysée ci-après dans le temps et par groupes de revenus. Il en résulte une image globale de l'évolution du pouvoir d'achat au cours des dernières années, qui doit servir de point de départ pour la réflexion sur la mise en place de mesures politiques.

ÉVOLUTION DES SALAIRES

Depuis 1996, l'écart salarial s'est considérablement creusé. Les bas et moyens salaires sont très en retard sur la productivité, qui a augmenté de plus de 30 % au cours des vingt-cinq dernières années. Dans le même temps, les salaires des personnes les mieux rémunérées ont augmenté deux fois plus vite (+ 51 % jusqu'à 2020). La prospérité est donc de plus en plus inégalement répartie (voir figure 3).

En raison de la hausse de l'inflation, les salaires risquent de baisser en termes réels, en particulier dans les branches à bas salaires : les premières estimations montrent qu'il faut s'attendre à une baisse des salaires réels de 1,5 à 2 %. D'après les premières négociations CCT des syndicats, il faudrait s'attendre à des augmentations des salaires nominaux de seulement 0,6 à 0,7 % : face à un renchérissement d'environ 3 %, cela représente en moyenne près de 2 % de baisse des salaires réels.

FIGURE 3 ÉVOLUTION DES SALAIRES



- Très hauts revenus (top 1 %)
- Hauts revenus (top 10 %)
- Revenus moyens (médians)
- Bas revenus (10 % le plus bas)

Source : USS, Rapport sur la répartition 2020

ÉVOLUTION DES RENTES

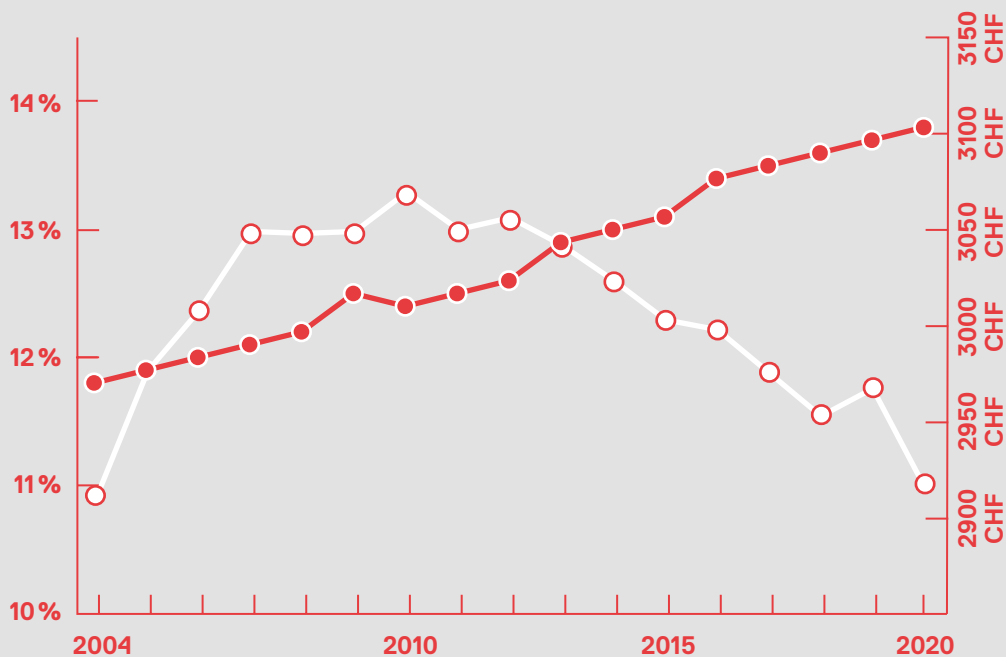
Pour la majorité des retraité-es, l'AVS est le principal pilier de la prévoyance vieillesse : 92 % des actives et actifs reçoivent plus de prestations de l'AVS qu'ils n'en ont versé pendant toute leur vie professionnelle. Un tiers des retraité-es ont uniquement l'AVS et ne reçoivent pas du tout de rente du deuxième pilier (prévoyance professionnelle). Pourtant, la rente AVS moyenne s'élève à peine à 1 800 francs par mois.

En Suisse, personne ne peut ainsi couvrir ses besoins vitaux à la retraite. Près de 11 % de toutes les femmes doivent en conséquence avoir directement recours à des prestations complémentaires une fois arrivées à la retraite. Les femmes divorcées ou veuves sont ici particulièrement touchées. Les rentes AVS sont trop basses pour remplir le mandat constitutionnel qui prévoit de garantir le minimum vital à la retraite. Et la prévoyance professionnelle ne suffit pas non plus à combler cette lacune : les rentes du deuxième pilier ont elles aussi massivement baissé ces dernières années.

La figure 4 montre comment le rapport « qualité-prix » du deuxième pilier a évolué au cours des vingt dernières années (les données ne concernent qu'exclusivement les hommes) : le résultat est sans appel : alors que les taux de cotisation ne cessent d'augmenter, les prestations de retraite des caisses de pension sont en chute libre. Depuis 2010, le taux de conversion moyen s'est effondré de près de 20 %.

En 2019, la moitié des personnes qui ont pris leur retraite ont reçu une rente mensuelle de seulement 3 439 francs (AVS et rentes des caisses de pension confondues). La moitié des femmes qui sont parties à la retraite en 2018 reçoit une rente du deuxième pilier mensuelle inférieure à 1 165 francs. Dans les métiers dits typiquement féminins, les rentes du deuxième pilier sont encore plus basses : entre 500 et 800

FIGURE 4 PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE : RENTES ET COTISATIONS SALARIALES



- Cotisations salariales
- Rentés des hommes¹

Source : USS

¹Données disponibles uniquement pour les hommes

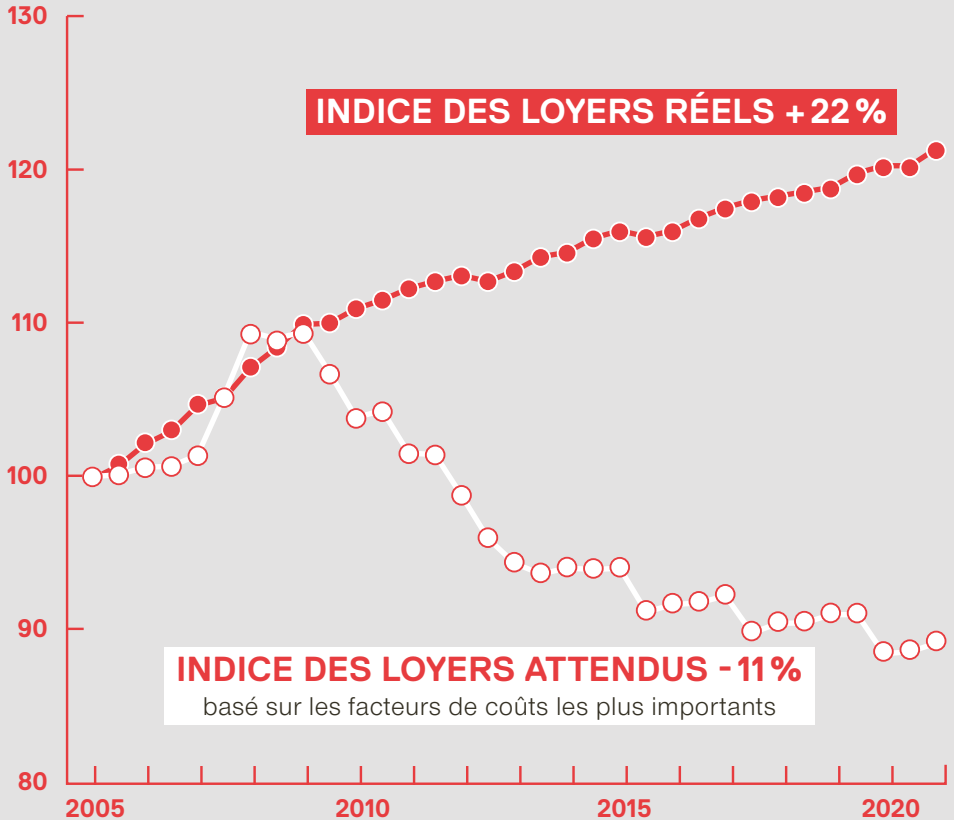
francs par mois sont monnaie courante pour un salaire constant (taux d'occupation de 60 %) et un apprentissage professionnel comme vendeuse, employée de service, éducatrice de la petite enfance, infirmière ou femme de ménage.

FRAIS DE LOGEMENT

Une nouvelle étude¹ montre que les loyers moyens, mesurés par l'indice des loyers, ont augmenté de plus de 22 % au cours des 16 dernières années. Cette forte hausse des prix est intervenue à une période où le renchérissement général était extrêmement bas. Selon les facteurs de coûts pertinents du droit de bail en vigueur (évolution des taux hypothécaires, inflation et frais d'entretien), l'indice des loyers aurait dû baisser d'environ 10 % durant cette période, et non augmenter (voir figure 5). En effet, la loi prévoit que les investisseur-es immobilier-es ne peuvent pas obtenir des rendements excessifs (par rapport aux obligations d'État) aux dépens des locataires. Selon la loi en vigueur, les loyers auraient donc dû baisser. C'est pourtant le contraire qui s'est produit.

¹ ASLOCA (2022) : Évolution et rendements sur le marché de la location 2006 – 2021.

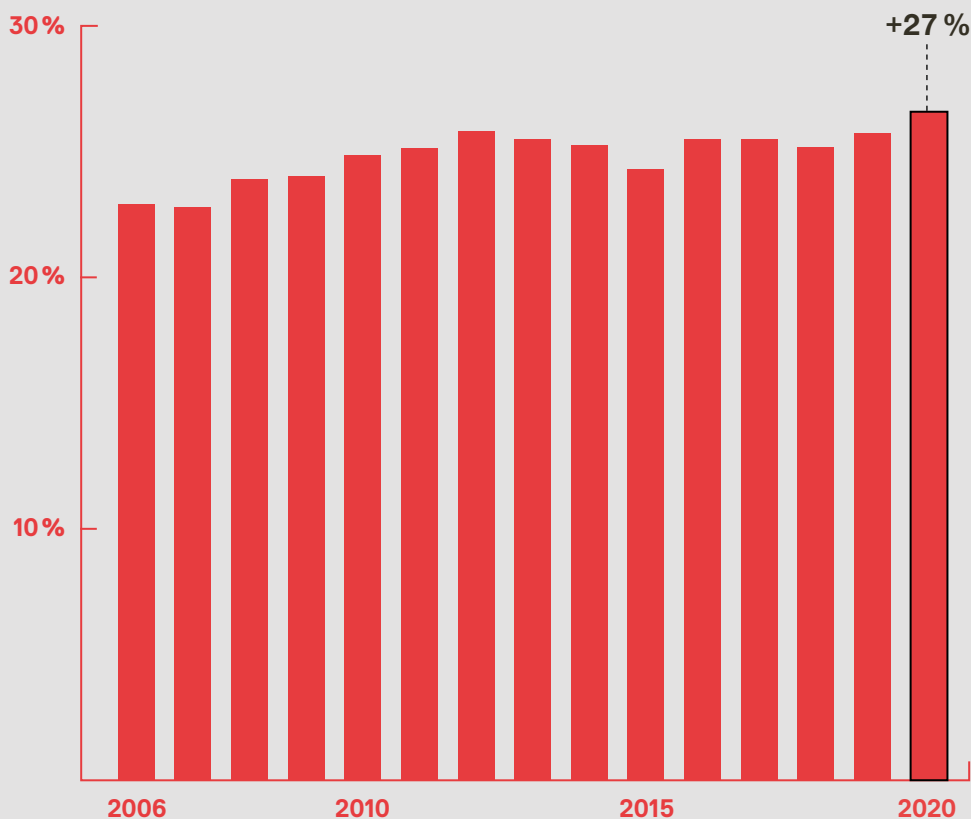
FIGURE 5 ÉVOLUTION DES LOYERS



- Index des prix des loyers de l'Office fédéral de la statistique
- Index des prix des loyers théorique (BASS)

FIGURE 6 PROPORTION DES FRAIS DE LOGEMENT

Ménages avec un revenu brut mensuel de 4 000-6 000 CHF



Source : Office fédéral du logement OFL, EBM

Au cours des 16 dernières années, il y a donc eu une énorme – et illégale ! – redistribution financière des locataires vers les propriétaires : au total, pas moins de 78 milliards de francs ont été payés en trop par les premiers. La part de ces loyers illégaux a augmenté d'année en année depuis 2006. Rien qu'en 2021, cela représentait 10,5 milliards – soit en moyenne 370 francs mensuels payés en trop par ménage locataire.

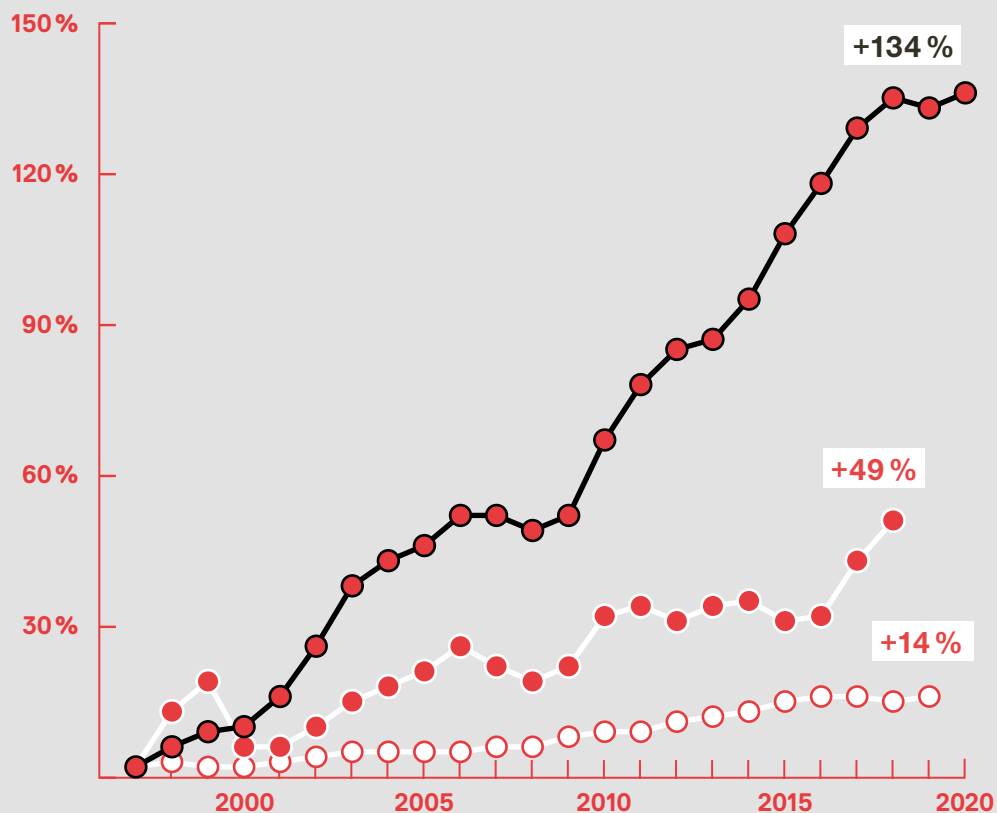
Cette hausse massive et illégale des prix du logement pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. Cela se voit également dans le budget de ces derniers : une part de plus en plus importante du revenu est consacrée aux frais de logement. Ce sont les revenus bas et moyens qui enregistrent la plus forte hausse. Les ménages dont le revenu mensuel est inférieur ou égal à 4 000 francs dépensent aujourd'hui 35 % de celui-ci uniquement pour les frais de loyer. À partir d'un revenu brut de 8 000 francs, ce chiffre baisse à 20 %. La figure 6 montre cette évolution depuis 2006 pour les revenus mensuels des ménages de 4 000 à 6 000 francs.

PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE OBLIGATOIRES

Pour de nombreux ménages en Suisse, les primes d'assurance-maladie représentent, avec les frais de logement, la charge financière la plus importante. Depuis l'introduction de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), les primes moyennes ont plus que doublé (+134 %). Les primes d'assurance-maladie sont indépendantes du revenu et fonctionnent comme un impôt par tête. Cela entraîne une forte augmentation de la charge, surtout pour les familles et personnes à bas revenus. Les réductions de primes devraient en conséquence atténuer le poids des coûts des primes d'assurance-maladie, notamment pour les familles et les plus précaires. Or, ces montants n'ont augmenté que de 49 % en moyenne sur la même période et n'ont donc pas pu compenser l'explosion des prix. Comme les salaires moyens ont augmenté beaucoup plus lentement au cours de la même période, les primes représentent aujourd'hui une charge beaucoup plus importante dans le budget des ménages qu'il y a 20 ans (voir figure 7).

L'Union syndicale suisse (USS) a examiné de plus près la charge des primes d'assurance-maladie en fonction du revenu et a pris en compte les réductions de primes. Pour la moyenne suisse, le droit à la réduction a été déterminé séparément pour chaque canton en fonction de la taille du revenu et du type de ménage, puis pondéré en fonction de la population selon la taille du canton. Le résultat est une comparaison de la charge moyenne des revenus des ménages des années 2000 et 2019 par rapport au revenu brut, présentée dans la figure 8. La charge en pourcentage du revenu librement disponible serait en conséquence encore plus élevée.

FIGURE 7 DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE QUI EXPLOSENT

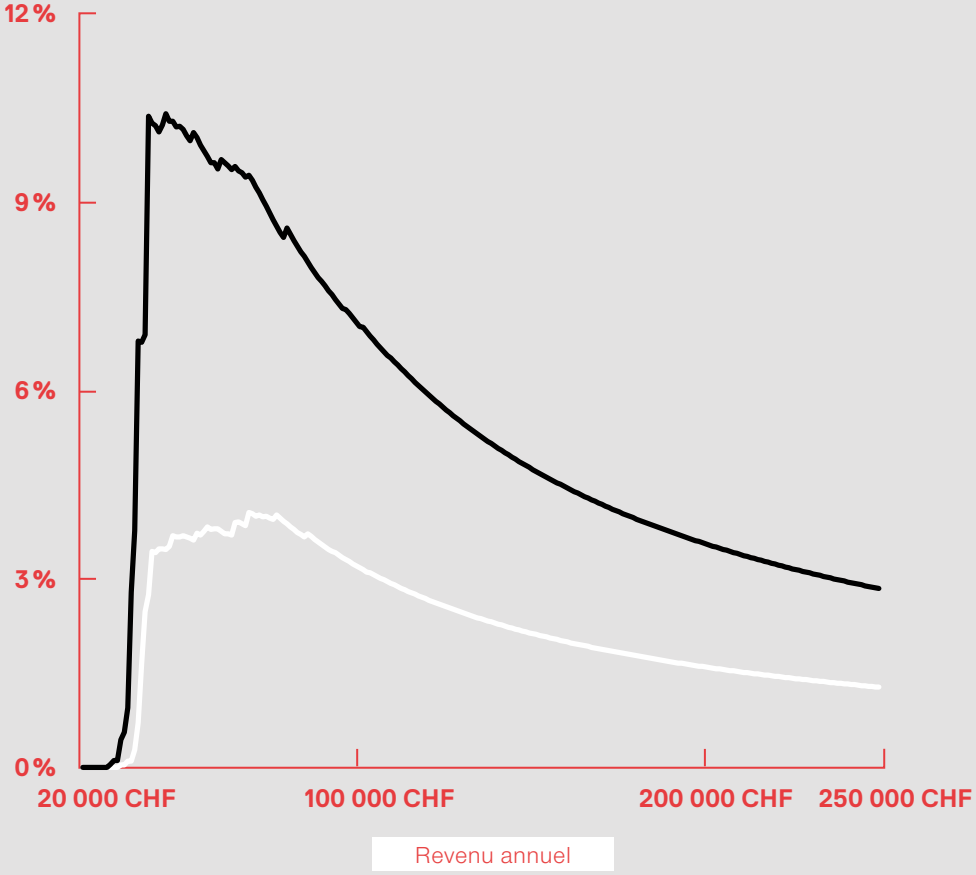


- Primes
- Réductions de primes
- Salaires

Source : USS, Rapport sur la répartition 2020

FIGURE 8 CHARGE DES PRIMES SELON LE REVENU

Personne seule avec 1 enfant

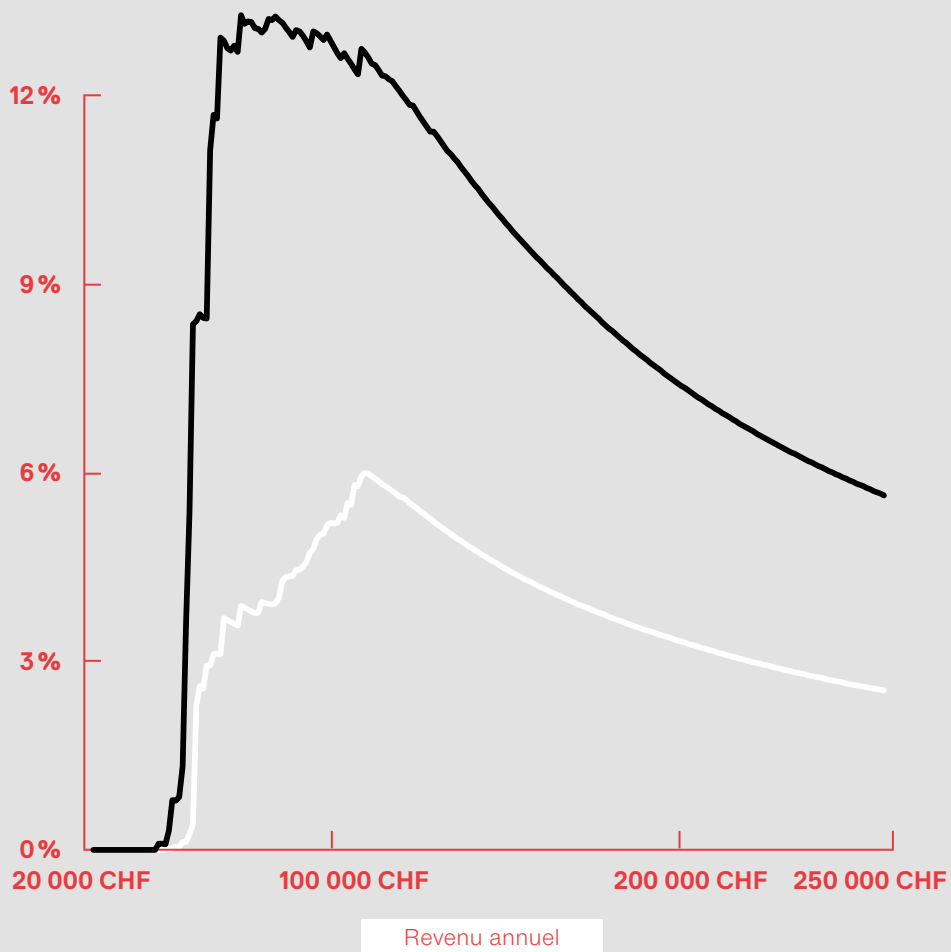


- 2019
- 2000

Source : USS, Rapport sur la répartition 2020

CHARGE DES PRIMES SELON LE REVENU

Couple avec deux enfants



- 2019
- 2000

FRAIS DE GARDE PAR DES TIERS

En Suisse, les fonds publics investis dans l'infrastructure destinée à l'accueil externe des enfants ne représentent qu'environ 0,1 % du produit intérieur brut (PIB). En comparaison internationale, la Suisse, seulement devant l'Irlande, est à la traîne au niveau européen en matière de financement de l'accueil extrafamilial des enfants. En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 0,8 % de leur PIB pour la tranche d'âge de 0 à 3 ans, alors qu'en Norvège et en Suède, ce chiffre atteint presque 2 %.

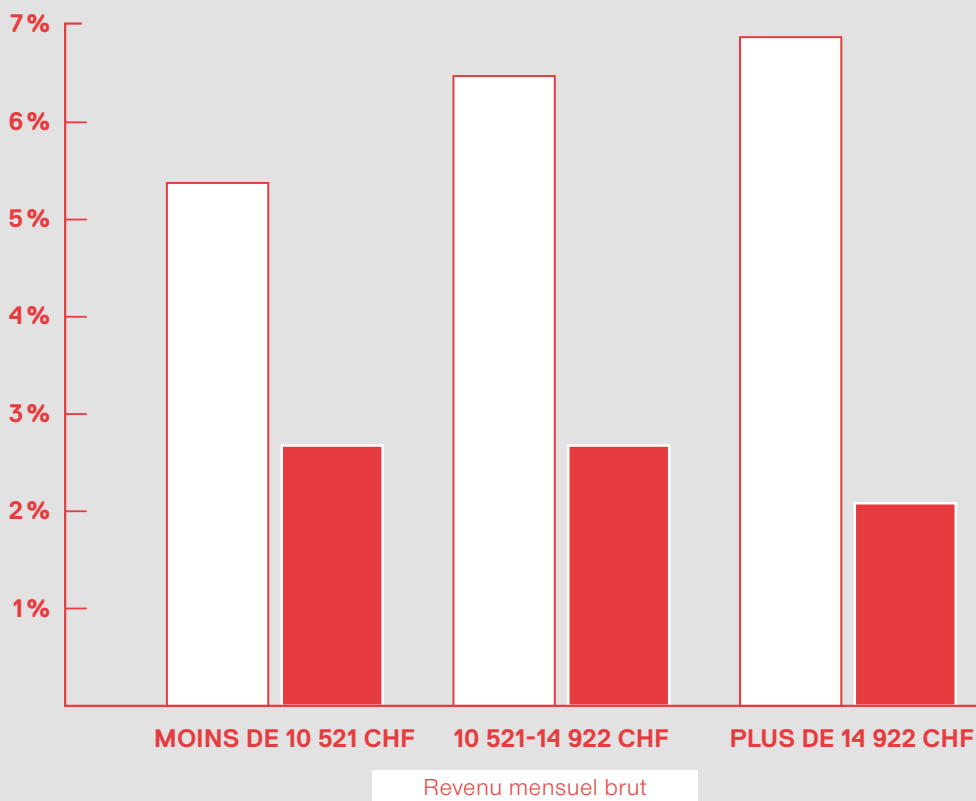
Selon les estimations, il existe actuellement environ 67 000 places à temps plein dans les crèches et les familles de jour. Cela correspond à un taux de couverture d'environ 18 %. Depuis 2004, on estime que 25 000 nouvelles places ont été créées. Pourtant, les besoins ne sont pas couverts. En particulier, les coûts privés d'une place d'accueil sont très élevés en Suisse. Cela rend l'accès à l'accueil extrafamilial difficile, en particulier pour les familles à faibles revenus.

Une famille moyenne avec deux enfants en crèche deux jours par semaine et disposant d'un revenu moyen paie environ 12 100 francs par an après déduction des subventions. En particulier avec des enfants en âge préscolaire, les dépenses pour l'accueil extrafamilial représentent entre 5,5 et 7 % du revenu d'un ménage (voir figure 9).

Outre les coûts du logement et les primes d'assurance-maladie, les dépenses pour l'accueil extrafamilial sont donc un facteur important de réduction significative du revenu librement disponible, et donc a fortiori du pouvoir d'achat dans son ensemble, en particulier pour les familles. De plus, ces prix élevés impliquent souvent de réduire son taux d'activité, en particulier pour les femmes.

FIGURE 9 DÉPENSES DES MÉNAGES POUR LES SERVICES DE GARDE EXTRAFAMILIALE

Charge en pourcentage du revenu disponible



- Âge du plus jeune enfant : 0 à 3 ans
- Âge du plus jeune enfant : 4 à 12 ans

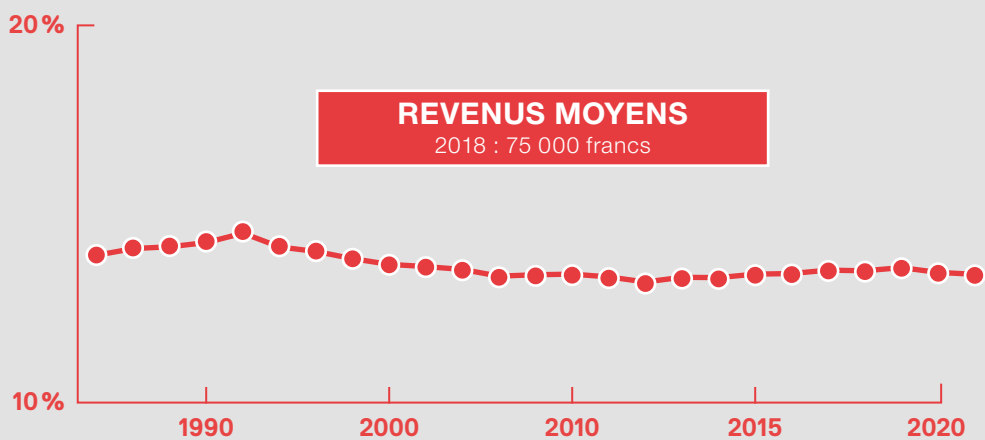
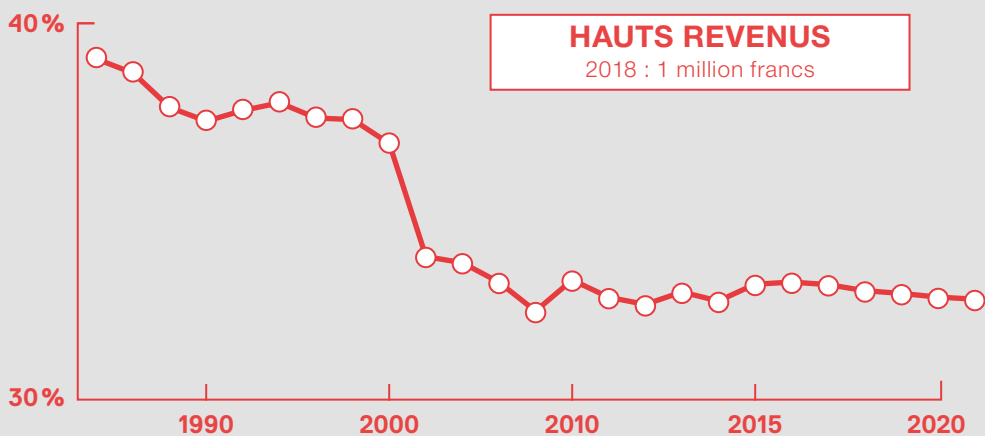
CHARGE FISCALE

Tant les cantons que la Confédération ont réformé l'impôt sur le revenu au cours des dernières années. La figure 10 montre que ce sont surtout les très hauts revenus qui en ont profité. Alors qu'un revenu moyen supporte en 2021 la même charge fiscale qu'en 1984 (soit environ 13 %), le taux d'imposition des très hauts salaires (2018 : 1 million) a fortement baissé. La figure 10 montre que pour les salarié-es millionnaires, la charge fiscale a été réduite de près d'un cinquième au cours de cette période. Les revenus moyens (et donc le pouvoir d'achat) n'ont ainsi pas pu profiter des réformes fiscales passées et en même temps la progressivité de l'impôt – c'est-à-dire le principe selon lequel les plus fort-es économiquement doivent financer une plus grande partie des dépenses publiques – a été affaiblie.

Un-e salarié-e millionnaire célibataire économise aujourd'hui plus de 30 000 francs par an par rapport à l'an 2000, uniquement grâce aux baisses d'impôts. Les très hauts salaires n'ont donc pas seulement augmenté plus que la moyenne (voir figure 3), mais ont en plus bénéficié d'un allègement fiscal supérieur à la moyenne. Durant la même période, un salaire moyen n'a pu profiter que d'une baisse d'impôt de 125 francs par an.

Ce ne sont pas seulement les salarié-es millionnaires qui ont bénéficié d'un allègement fiscal massif au cours des 20 dernières années, mais également et tout particulièrement celles et ceux possédant de la fortune, du capital et des revenus de celui-ci. Une nouvelle étude de la fondation Anny-Klawa-Morf montre que la charge fiscale du capital a été réduite de plus de 20 %, alors que la charge fiscale sur le travail a globalement augmenté de 3,9 % (voir figure 11).

FIGURE 10 CHARGE FISCALE



Source : USS, Rapport sur la répartition 2020

FIGURE 11 CHARGE FISCALE SUR LE CAPITAL ET SUR LE TRAVAIL



- Capital
- Travail

Source : Fondation Anny Klawa-Morf, 2022

CONCLUSION

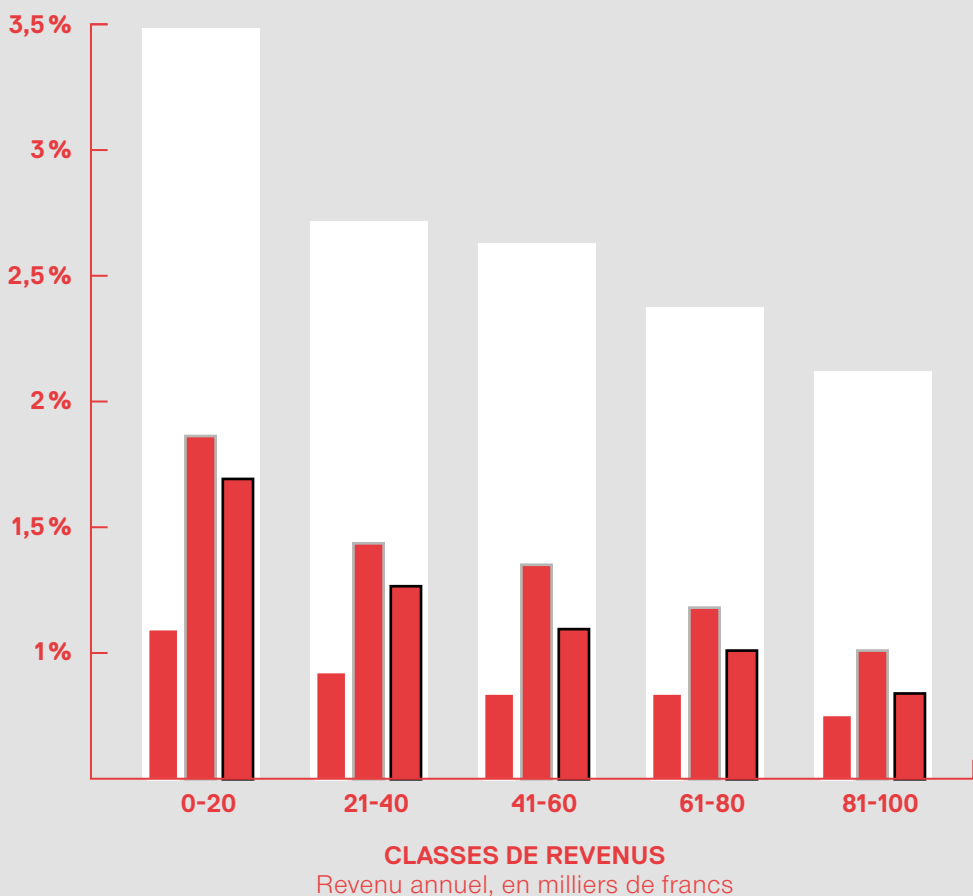
Dans l'ensemble, ces chiffres donnent une image claire de la situation : le pouvoir d'achat de la population suisse est fortement sous pression. Alors que les bas et moyens salaires n'ont augmenté que d'environ 10 % au cours des quinze dernières années, les loyers ont augmenté deux fois plus (+ 22 %) et les primes d'assurance-maladie ont littéralement explosé (+ 134 %) durant la même période. La charge fiscale pour les classes de revenu moyen n'a pas changé. Il n'existe pas de données sur les coûts de l'accueil extrafamilial des enfants dans le temps, mais avec une moyenne de 1 000 francs de frais par mois pour une famille au revenu moyen avec deux enfants, cette fraction budgétaire est elle aussi extraordinairement élevée.

Cette perte de pouvoir d'achat sur les dernières années n'affecte pas seulement les ménages concernés, mais aussi et surtout l'économie. Le revenu dépensé pour les prélèvements obligatoires ou les frais fixes fait défaut au revenu librement disponible et donc à la consommation privée. Les entreprises en souffrent. Un renforcement du pouvoir d'achat va donc de pair avec un renforcement de l'économie.

L'inflation actuelle de près de 3 % aggrave aussi cette situation déjà précaire. Dans la mesure où les employeurs ne compensent pas intégralement ou en partie seulement le renchérissement, les salaires réels des classes de revenus inférieures et moyennes baissent et l'écart salarial continue de se creuser. Du côté des dépenses, le renchérissement pèse sur les ménages ayant un taux de consommation élevé, donc également sur les classes disposant de revenus faibles et moyens.

FIGURE 12 ACTUEL : DES PRIX EN HAUSSE

Effet en pourcentage du revenu disponible



- Effet de l'inflation
- + 27 % hausse du prix de l'électricité
- + 10 % hausse du prix des denrées alimentaires
- + 6,6 % hausse du prix des primes d'assurance-maladie

Source : Konjunkturforschungsstelle ETH Zürich

INITIATIVE POUR LES CRÈCHES

L'initiative pour les crèches garantit un nombre suffisant de places en crèches et des tarifs accessibles, pour un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Parallèlement, elle veille aussi à de bonnes conditions de travail et à des salaires équitables pour le personnel des structures d'accueil. Car sans les crèches et leur personnel, l'économie s'effondrerait.

INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES

L'initiative d'allègement des primes veut qu'aucun ménage ne doive consacrer plus de 10 % de son revenu disponible aux primes d'assurance-maladie. L'initiative offre une solution pragmatique : le système de réduction des primes étant solidement ancré dans les cantons, elle peut être mise en œuvre de manière simple et non bureaucratique.

INITIATIVE POUR UNE 13^E RENTE AVS

L'AVS est la principale source de revenus pour une grande partie des retraité-es, en particulier pour les personnes à bas et moyens revenus. Aujourd'hui, les rentes AVS sont trop basses et n'assurent pas une existence digne une fois à la retraite. Une 13e rente AVS serait un moyen efficace et facile à mettre en œuvre pour augmenter directement les rentes.

Impressum:

PS Suisse

Theaterplatz 4

3011 Berne

info@pssuisse.ch